

**COMITE DE SUIVI DU
DU PLAN STRATÉGIQUE WALLON DE LA PAC 2023-2027**

Procès-verbal de la réunion du 12 février 2025

Présents :

Pour la Commission européenne :

- Madame V. DOMINI et Monsieur M. BLONDIAU, DG AGRI

Pour les représentants des Gouvernements wallon et de la Communauté germanophone :

- Monsieur E. WART, Cabinet du Ministre A. DOLIMONT, qui préside la réunion
- Mesdames S. PAQUES, V.DEBUE et Monsieur E. MIBEYA, Cabinet de la Ministre A-C DALCQ
- Monsieur G. MAUROY, Cabinet de la Ministre C. NEVEN
- Monsieur X. MULLENS, Cabinet du Ministre Y. JEHOLET
- Madame A-L DESMIT, Cabinet du Ministre F. DESQUESNES
- Madame V. EVERS, Représentante de la Communauté germanophone

Pour la coordination administrative:

- Mesdames S. LELONG, P. BOSSICART, A. CLICKERMAILLIE, J. SCHUMACHER et C. DENEFFE et Messieurs V. DAUMERIE, F. TERRONES, A. ROSSI, S. DELANNOY, G.HENRARD et S. BRAUN, SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement – Département des Politiques européennes et des Accords internationaux

Pour les administrations wallonnes:

- Madame V. TIHANGE et Messieurs O. DEKYVERE, G. BONANE, M. COMMAS et H. RAZAFIMBAHINY, SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement – Organisme payeur de Wallonie
- Monsieur D. BOREUX, Secrétariat général – Direction de la Gestion et de l'Animation des Programmes FEDER

Pour les partenaires socio-économiques et environnementaux :

- Madame O. BELDERBOS, Région flamande – Departement Landbouw en Visserij
 - Madame M-C DETROZ, Filière Bois Wallonie
 - Madame I. MERTES, Bauernbund
 - Madame A. REULS, FEVIA Wallonie
 - Madame A-M DE MOOR, FRW
 - Madame V. VANKERREBROEK
 - Monsieur O. PLUNUS, Fédération des jeunes Agriculteurs
 - Monsieur P. DE WOUTERS, Société royale forestière de Belgique
 - Monsieur C. HICK, Accueil Champêtre en Wallonie
 - Monsieur Y. VANDEVOORDE, FUGEA
 - Monsieur X. DELMON, Réseau wallon PAC
 - Monsieur D. VIEUXTEMPS, Fédération wallonne de l'Agriculture
 - Monsieur D. JACQUES, Union Nationale des Agrobiologistes
 - Monsieur J. CHAPLIER, Fédération Parcs Naturels Wallonie
 - Monsieur O. GUILLITTE, pôle environnement
 - Monsieur G. SENY, Natagora
 - Monsieur C.ROLAND, Canopéa
-

Excusés :

- Madame S. MIGNOLET, DG AGRI
- Madame J. VANDERSTEEN, Cabinet du Ministre Y. COOPIETERS
- Madame M. WILMART et Monsieur F. De Meersman – Confédération Belge du Bois (CBB)

Le président souhaite la bienvenue aux membres du comité et propose un tour de table avant de démarrer l'ordre du jour.

1. Demande d'avis sur le rapport de performance 2024 du Plan stratégique wallon de la PAC

1.1. Présentation par le SPW ARNE.

Voir ppt

1.2. Discussions

S. Lelong tient d'abord à remercier les collaborateurs des deux Directions du DPEAI et l'OPW pour leur travail de synthèse pour la présentation du RAP (rapport annuel de performance). V. Daumerie s'associe à ces remerciements.

E. Wart s'associe à ces remerciements et passe la parole aux membres pour réaction et commentaires sur le RAP.

O. Guillitte souhaiterait savoir, avec le développement de l'éolien et de l'agri-voltaïsme qui peut représenter des centaines d'hectares en surface de compensations écologiques (SCE), comment sont identifiées ces surfaces au niveau de la cartographie de l'OPW pour éviter le double subventionnement avec les aides PAC.

G. Henrard répond qu'aucune aide de type environnemental, à savoir les MAEC et ER, n'est cumulable avec les surfaces de compensations écologiques, sauf l'ER CLS et la MAEC Sol, qui ne couvrent pas les mêmes objectifs.

Ainsi les agriculteurs, lorsqu'ils remplissent leur DS, doivent identifier ces parcelles SCE (codification spécifique) et dès lors ne savent plus leur attribuer un autre code culture pour solliciter des aides environnementales, et cela est vérifié lors des contrôles sur place.

Un travail de cartographie de ces surfaces est en cours, mais c'est un travail fastidieux, notamment avec la compatibilité des outils cartographiques, et donc cela va prendre encore un peu de temps.

O. Guillitte remercie pour ces précisions et souhaite aussi savoir si elles sont comptabilisées dans les surfaces "justifiées" pour l'architecture verte.

G. Henrard répond qu'elles ne sont pas intégrées dans les indicateurs de résultat, car non financées avec le budget du PS PAC.

D. Jacques souhaite apporter des précisions concernant l'évolution du secteur bio et les retours de terrain qui sont pour lui plus positifs que ce que montrent les chiffres. Il mentionne l'augmentation du nombre de nouveaux contrats, la reprise d'activité des magasins bio, le fait qu'il y ait des jeunes qui s'installent en bio et qu'il y ait une demande du marché pour certaines productions bio, comme les porcs et le lait. La Ministre a aussi la volonté de renforcer le plan Bio suite à l'évaluation qui est prévue cette année.

M-C Detroz se dit favorable à la mise en place d'une cellule d'encadrement relative au soutien à la mise en œuvre des interventions "forestières" avec un référent forêt au sein du DNF.

G. SENY s'interroge sur la façon de faire le lien entre les valeurs quantitatives des indicateurs de résultat et les impacts réels sur le terrain et si cela passe par les évaluations à venir.

Il se demande également si la Wallonie envisage de prendre des mesures pour faire évoluer les interventions et atteindre les cibles de tous les indicateurs de résultats. De plus, il se demande si, pour la comptabilisation des ha dans les indicateurs, ce sont des ha "environnementaux" ou "réels" pour l'ER maillage écologique ?

Enfin, il constate que les remarques formulées par Natagora lors des réunions antérieures du Comité de suivi n'ont pas été entendues ; que certaines parties prenantes sont manifestement consultées en dehors et en amont des réunions dudit comité, d'autres - dont Natagora - étant tenues à l'écart; et que, dès lors la consultation des parties prenantes ne semble pas équilibrée. En ce sens, G. SENY souhaiterait savoir si des modifications ont été apportées suite aux remarques formulées lors de la réunion du 7 octobre 2024.

V. Daumerie et F. Terrones précisent que l'on a déjà fait évoluer les interventions avec deux modifications du Plan Stratégique wallon de la PAC, en 2023 et 2024. Ils rappellent que les chiffres présentés concernent les engagements 2023, payés en 2024.

G. Henrard confirme que ce sont bien les ha "environnementaux" qui sont payés et qui sont donc pris en compte dans le calcul des indicateurs de résultat. La Commission préconise de travailler avec des ha réels (ou surfaces physiques) quand un numérateur est rapporté à la SAU totale de la Wallonie mais cela n'était techniquement pas possible au moment de fixer les jalons/cibles des indicateurs. Pour permettre une comparaison entre valeurs calculées et valeurs cibles, la même méthode de comptabilisation doit être conservée.

Il confirme que c'est bien à l'occasion de l'évaluation que l'on pourra voir les impacts réels des interventions sur le terrain et que la procédure de désignation du prestataire externe, qui sera chargé de cette évaluation, est en cours.

Concernant le rôle du Comité de suivi, c'est bien un rôle d'avis, afin de faire des recommandations pour faire évoluer le Plan Stratégique wallon de la PAC, mais ce n'est pas une instance décisionnelle avec vote.

V. Daumerie rappelle qu'il y a eu tout un processus de consultation des parties prenantes, lors de l'élaboration, mais aussi lors de l'analyse des propositions de modifications du Plan Stratégique wallon de la PAC, et puis c'est au Gouvernement wallon de valider celles-ci.

M. Blondiau félicite les services du SPW ARNE pour la présentation des chiffres et l'esprit de synthèse.

Concernant les arguments déjà apportés pour justifier les déviations par rapport aux indicateurs de résultat, il estime qu'ils sont déjà bien complets, mais attendra le retour des autres services consultés de la Commission, dont la DG Envi, pour un avis définitif.

V. Daumerie rappelle qu'il y a encore des discussions en cours au sein de la Commission européenne pour une simplification de la PAC.

2. Divers

Modification du PwDR et départ de V. Domini

V. Domini précise que les modifications du PwDR 14-22, concernant des transferts budgétaires entre mesures et l'augmentation du taux d'aide FEADER pour les mesures 10 et 11, ont été validées par les différents services de la Commission, dont elle attend l'approbation définitive.

Elle ajoute qu'elle va quitter les services de la Commission d'ici la fin du mois de mai et remercie les services du SPW ARNE pour les bonnes collaborations pendant toutes ces années.

Réponse aux commentaires de la CBB envoyés par courriel

La CBB n'ayant pas pu être présente au comité de suivi, la structure a envoyé une série de commentaires par courriel le 12/02/2025.

Voici la réponse de l'administration à ceux-ci :

- Interlocuteur forestier : L'administration est disponible pour répondre aux questions des bénéficiaires potentiels et communiquer largement vers le secteur. La direction des structures agricoles répond d'ailleurs très régulièrement (minimum 1 fois par semaine) à toutes les questions posées à l'adresse mail générique questions.structures.agricoles.opw@spw.wallonie.be et le secteur bois a déjà, à plusieurs reprises, posé des questions via cette boîte et a toujours reçu une réponse. A la demande et pour des questions spécifiques, la direction reçoit en RDV le demandeur qui voudrait présenter son projet d'investissement en vue de l'accès aux aides. Il suffit, pour cela, d'en faire la demande via cette même adresse. Cependant, l'accompagnement individuel des bénéficiaires sur l'ensemble du processus ne nous semble pas être du ressort de la direction des structures agricoles étant donné le risque d'être juge et partie.
- Critères de sélection : L'administration a dû lancer l'intervention 353 (investissements pour les entreprises d'exploitation forestière et de travaux forestiers) avec les critères de sélection de l'ancienne période de programmation 2014-2022 étant donné que les nouveaux critères n'avaient pas été validés au dernier comité de suivi dédié avant le 01/01/2023.
- Tableau des différents types d'investissement et leur coût : Nous demandions au secteur de fournir au minimum trois prix pour chaque investissement afin d'établir un coût d'investissement qui corresponde à la réalité du marché. Cette demande n'ayant pas toujours été respectée par le secteur (souvent seulement deux prix ont été communiqués), le coût a été établi à l'aide de sources d'informations complémentaires. Comme le prévoit la base légale, la Ministre peut cependant revoir la liste des investissements admissibles. Par conséquent, l'administration est ouverte à toute proposition de révision du tableau des investissements sur base d'une proposition argumentée et justifiée du secteur, en vue de prendre en compte notamment les dernières innovations dans le secteur.
- SPW EER : Pour éviter les risques de double subventionnement d'un même investissement, les entreprises doivent choisir d'aller chercher les aides au SPW EER ou au SPW ARNE.
- Système de coûts simplifiés : Ce système apporte de la simplification puisqu'on ne demande plus aux bénéficiaires de remettre trois devis pour l'achat de leur investissement (source de refus de plusieurs projets lors de la période 2014-2022). L'administration revoit également régulièrement le coût simplifié attribué à chaque investissement pour prendre en compte l'inflation (en y intégrant les coûts réels des investissements obtenus au moment du paiement des dossiers).
- Demoforest : La direction des structures agricoles s'y rend régulièrement pour rencontrer les acteurs de secteur. Cette direction est régulièrement interpellée par le secteur agricole pour faire des présentations des interventions agricoles. Elle est de même ouverte à venir présenter l'intervention 353 en cas de demande du secteur forestier.
- Vidéo promotionnelle : Comme déjà discuté, la CBB a été impliquée dès le début du processus par le réseau wallon PAC et a assisté à l'intégralité du tournage. C'est d'ailleurs une personne de la CBB qui intervient dans la vidéo. S'il y avait des questionnements au niveau du contenu de la vidéo, c'était le moment de les soulever tant que tout le monde était sur le terrain, et pas au moment du montage final. Dans ces circonstances et étant donné l'état déjà avancé de la réalisation de la vidéo, il a été décidé de laisser sa chance à celle-ci dans son état actuel et de refaire ultérieurement une seconde vidéo si nécessaire avec l'attente d'une participation active du secteur dès la réception de la proposition de projet (questions posées, déroulement, etc.). La vidéo a actuellement 1.500 vues sur Facebook, ce qui est plutôt honorable.

Le Président remercie les membres du comité et clôt la réunion.